

LE CHARDONNET

«Tout ce qui est catholique est nôtre»
Louis Veillot

LA COLOMBE ET LE SERPENT

Dans toute société, les fonctions sont diversifiées et les devoirs de tout un chacun par conséquent varient également. La divine Providence a assigné à chacun dans la société humaine, une tâche particulière, et elle a pour cela divisé aussi et distribué ses dons. Ces dons ou ces talents doivent à présent donner leurs fruits et vous savez que Dieu demandera compte à chacun de l'usage qu'il en aura fait. Selon le rendement obtenu, il jugera et discernera les bons et les mauvais serviteurs. Personne ne peut donc rester à l'écart du combat spirituel, du combat de la foi. Personne ne peut ni refuser son travail, ni rester indolent. Quand on voit l'adversaire mettre tant de peine et de temps à ébranler les fondements de la religion catholique et de son culte, on déplore que les fils de ce siècle soient plus prudents que les fils de la lumière. Pie XII s'adressait ainsi aux évêques, en 1951, dans son encyclique sur les missions :

« C'est un devoir de leur charge pastorale de veiller à ce que le troupeau qui leur est confié, n'aille pas s'égarer hors du vrai chemin, victime de ces nouvelles erreurs qui se couvrent des apparences de la vérité et de la justice, victime aussi d'entraînements néfastes. Que les apôtres de l'Évangile qui nous secondent avec zèle, se distinguent en tous points ; ils seront alors sûrs de ne point entendre un jour cette parole : "Les fils de ce siècle sont plus prudents que les fils de la lumière" ».

Alors, si tant de fois nous nous plaignons de voir les fils de ce siècle remporter d'incessantes victoires, si nous nous plaignons, nous qui voulons être les fils de lumière, de nous voir comme impuissants dans ce monde, réduits à célébrer défaites sur défaites, n'y a-t-il pas dans l'Évangile qui traite de ce point une invitation forte au militantisme ? Dans une chrétienté, c'est à l'intérieur d'institutions honnêtes, conformes à notre nature voulue par Dieu que l'homme continue de lutter et de souffrir. « Mais de telles institutions ne se mettent debout, disait le Père Calmel, et ne parviennent à tenir que grâce à l'héroïsme des personnes ». Il vaut la peine de lire et relire les œuvres du Père Calmel car il a des paroles à fouetter nos énergies et elles en ont toujours besoin pour ne pas défaillir. Inutile de se lamenter sur les victoires des fils de ce siècle, travaillons chacun dans notre domaine, petit ou grand, à préparer les institutions saines, non pas pour dormir ensuite, mais afin de rester vigilants et de tendre à l'héroïsme dans des conditions qui fassent honneur à Dieu et aux hommes. L'Église demeure militante et elle le sera jusqu'à la fin. La volonté expresse de Notre-Seigneur est que la société dans laquelle elle accomplit ses travaux et offre ses souffrances, soit honnête et chrétienne : mais en fait, c'est souvent dans une société renégate ou ennemie, qu'elle doit poursuivre son pèlerinage, heureuse si elle n'est pas abandonnée

par ses enfants et trahie par ses chefs.

La reine des vertus morales

Ainsi n'allons point rêver qu'avec la suite des temps, le démon ne serait plus à l'œuvre ; n'allons point rêver qu'avec un *Motu proprio* libérant encore conditionnellement la messe catholique, il n'y ait plus de crise doctrinale dans l'Église. Ces faciles imaginations témoignent de beaucoup de mollesse mais surtout elles mentent. « Vous pensez peut-être qu'elles ressemblent à la bonté et à la miséricorde évangélique ? Elles y ressemblent en effet comme le style sulpicien à Fra Angelico ; caricature par l'intérieur, la pire de toutes, la plus répugnante. Du dehors presque rien n'est changé ; mais en réalité pour ces chrétiens, la miséricorde s'est muée en relâchement, la compréhension en connivence. La douceur et la charité que nous propose l'Évangile, ils ne les retiennent pas dans leur vérité, ils en tirent une contrefaçon flasque, une sophistication. Surtout, ils ne retiennent pas cette prudence si

Page 1 Editorial M. l'abbé Beauvais

Page 4 Activités de la paroisse

Page 6 Le Motu proprio

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 10 L'oublié de la messe st-Pie V

par M. l'abbé F.-M. Chautard

Page 12 Promenades dans St-Nicolas

par Dominique Moufle

Page 14 Activités - Annonces

Recevez chez vous tous les mois

LE CHARDONNET

Ceci est une version numérique du mensuel *Le Chardonnet*. Il s'agit d'une simple version de consultation comportant par conséquent les illustrations à basse résolution. La lecture à l'écran ou sur des feuilles volantes étant d'un confort plus que médiocre, nous vous encourageons vivement à souscrire à un abonnement à la version imprimée, disponible par correspondance à l'adresse figurant sur le bon ci-dessous.

Nous faisons partie des gens qui pensent que l'informatique et le virtuel ne doivent pas menacer l'édition imprimée, réelle, palpable, celle qui traverse les siècles. Alors, si vous pensez comme nous, abonnez-vous !

Le Chardonnet, 10 numéros sur l'année

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 22 euros De soutien : 30 euros

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET - A expédier à M. Eric Brunet, - LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

W

avertie du mal, cette sagesse étonnante dans la perception du mal. Ils estiment, ces chrétiens, dans leur candeur déconcertante, dans leur infantilisme, que tout est gagné. Ce serait bien se jeter dans la gueule du loup, ce serait préférer encore des candeurs infantiles aux vives clartés de la révélation chrétienne et de la lumière éternelle». Etonnante vision du Père Calmel!

Soyons assez prudents pour ne pas devenir fils de ce siècle. Comment faire? D'abord ne pas se familiariser avec les ténèbres. Un penseur parlant de l'erreur a pu dire:

« Sil n'existait aucune nuance entre l'erreur et la vérité, peu d'hommes seraient assez forts pour tomber dans l'erreur: ils ont besoin d'y descendre lentement et de se familiariser avec les ténèbres ».

C'est là précisément l'habileté et la puissance de Satan, d'établir des degrés, des nuances, des ménagements, afin que ses victimes puissent se familiariser avec les ténèbres.

Soyons assez prudents, de cette prudence – vertu cardinale – qui a pour objet de nous signaler ce que nous devons faire en chaque cas particulier. C'est de la contemplation des principes que nous extrairons sagement les normes de l'agir pratique. La prudence – la plus importante des vertus morales – s'étend à toutes les autres vertus morales en leur signalant le juste milieu dans lequel elles consistent pour qu'elles ne dévient pas vers leurs extrêmes désordonnés. Même les vertus

théologiques ont besoin, d'une certaine manière, du contrôle de la prudence, non pas parce qu'elles consistent dans un milieu comme les vertus morales, mais pour qu'elles se pratiquent en temps dû et en tenant compte de toutes les circonstances. Ainsi, par exemple, ce serait une imprudente illusion de se livrer, tout le jour, à l'exercice des vertus théologiques tout en négligeant l'accomplissement des devoirs de notre propre état.

Garder les leçons du passé

Saint Thomas d'Aquin énumère divers éléments qui aident à poser un acte vertueux d'une manière parfaite. Parmi ces éléments, il y a la **mémoire**, que l'on pourrait traduire par expérience ou fidélité à l'être. C'est pour cela d'ailleurs, qu'en matière de prudence, les adultes ou les anciens ont un certain avantage sur les jeunes, vu ce qu'ils ont appris tout au long de leur vie. C'est là qu'il faut faire ressortir la valeur de la Tradition qui est comme la mémoire de l'Eglise. Rien que de ce point de vue, Vatican II en lui-même et tout l'esprit qui en a découlé a été une œuvre profondément imprudente, sans parler de ce que les derniers papes, depuis Paul VI, ont inauguré comme étant la « purification de la mémoire » qui n'est autre que « d'un certain passé de l'Eglise, faisons table rase ».

L'acte prudentiel va aussi intégrer l'**intelligence**, prise ici comme une connaissance lucide des principes d'où dérive le fait d'agir droitement. Parents, apprenez à vos enfants à juger, d'après les principes, avec l'intelligence et non avec les tripes. Un autre élément intervient aussi dans la prudence, c'est la **docilité**. Un seul homme ne peut tout considérer d'un seul coup. On a besoin du conseil de personnes sages, droites et expérimentées. Cette docilité semble, bien sûr, présupposer l'humilité nécessaire pour accepter les conseils d'autrui. En bien des cas, il ne nous est pas possible de trouver par nous-mêmes tous les ingrédients qui jouent dans une décision et de les peser comme il faut. Il nous convient alors de confronter nos mises au point, nos résolutions et de prendre alors des décisions car il serait bien imprudent

d'en rester tout le temps au niveau de la délibération. Et puis n'oublions ni la **raison** ni ce que saint Thomas appelle la **sagacité**.

La raison est nécessaire dans les cas moins urgents qui nous donnent du temps pour les résoudre par nous-mêmes, après une mûre réflexion. En revanche, la sagacité est une certaine facilité à résoudre par soi-même dans les cas urgents qui ne donnent pas le temps de demander conseil.

Un autre élément entre aussi en jeu dans l'acte prudentiel, c'est la **prévoyance** qui consiste dans la prévision de la fin lointaine qu'on a en vue dans l'action présente, quant au choix des moyens les plus opportuns pour arriver à cette fin.

La circonspection

Est nécessaire, de même, la **circonspection**. Nous vivons dans un monde sujet au changement continu. Et comme la prudence s'exerce sur les actions particulières auxquelles concourent beaucoup d'éléments et de circonstances, il arrive parfois que quelque chose qui est en soi bon et proportionné à la fin, se transforme en quelque chose de mal ou d'inopportun pour obtenir cette fin, en raison de telle ou telle circonstance. Il y a ainsi parfois des actes qui, à un autre moment, auraient été prudents et efficaces et qui maintenant peuvent être stériles et inadéquats pour la même fin à atteindre. Attention, cela ne veut pas dire qu'en raison du changement de circonstances, il faille oublier la valeur des principes immuables en cédant au désir véhément de nouveautés.

« La nouveauté, par elle-même écrivait Pie XII dans *Menti nostrae*, n'est en aucune manière un critère de vérité, et elle peut être louable seulement quand, dans un temps particulier, elle confirme la vérité et conduit au bien et à la vertu ».

Enfin, saint Thomas ajoute un ingrédient: la **précaution**. Pourquoi précaution? Parce que dans les choses contingentes dont s'occupe la prudence, il peut se mêler le vrai avec le faux, le mauvais avec le bon, en raison de la variété des situations dans lesquelles se présentent ces actions, où fréquem-

HORAIRES DES MESSES

Dimanche

8h00: Messe lue

9h00: Messe chantée grégorienne

10h30: Grand-messe paroissiale

12h15: Messe lue avec orgue

16h30: Chapelet

17h00: Vêpres et Salut du T.S.S.

18h30: Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse

à 7h45, 12h15 et 18h30

La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

ment le bien est empêché par le mal et où le mal présente une apparence de bien.

La prudence a donc besoin de la précaution pour choisir les biens et éviter les maux, et cela surtout aujourd'hui en une époque où les principes ne sont plus enseignés, en une époque, où les certitudes sont battues en brèche et où les choses se présentent si entremêlées. Dieu nous garde de l'idolâtrie de la fusion des contraires au sein du catholicisme. C'est une idée forte de Marcel de Corte. Voyez comment cette vertu de prudence est complexe. Il s'impose à nous, le devoir d'agir intelligemment, c'est-à-dire de chercher les moyens les plus adéquats aux fins que nous poursuivons.

Pourquoi donc, le mot prudence est-il si discrédité parfois ? Parce qu'on en abuse, l'alléguant bien souvent pour justifier des attitudes et des actions qui, justement, ne sont pas prudentes.

Les contrefaçons de la prudence

On nommera, par exemple, prudence ce qui n'est bien souvent que prudence de la chair, laquelle n'est qu'une simple habileté mondaine à trouver les moyens opportuns de satisfaire des passions désordonnées. On confondra aussi la prudence avec les astuces et les ruses humaines qui supposent une habileté spéciale pour obtenir une fin par des chemins tortueux, une sorte d'opportunisme qui veut singer la diplomatie. On la confondra aussi parfois avec une sollicitude excessive des choses futures, qui implique une imprudente surestimation des moyens humains et un manque de confiance en la divine Providence. Enfin, on a même recouru au mot prudence, pour justifier des passivités coupables qui sont d'authentiques péchés de négligence, vice directement opposé à la vertu de prudence. Quand on entend dire que quelqu'un est prudent, on veut parfois signifier qu'il est lâche, qu'il ne s'engage jamais, qu'il est calculateur et ne se joue en rien.

Une manière subtile et très récente de galvauder ce noble mot de prudence est celle de ceux qui essaient de la comprendre à la lumière du fameux juste

milieu que doivent occuper les vertus morales entre deux extrêmes, l'une par défaut, l'autre par excès, pour justifier le manque de courage ou de résolution : c'est le fameux « faut pas exagérer ».

A ce propos, le père Garrigou-Lagrange nous a laissé un paragraphe mémorable où il répond très clairement à ce « faut pas exagérer ». La mode, l'habillement, oh c'est secondaire, vous êtes intégriste !

« Il convient, dit-il, de ne pas interpréter de manière tordue ce « juste milieu ». Les épicuriens et les tièdes prétendent garder le juste milieu, non par amour de la vertu, mais par commodité, pour fuir les inconvénients des vices contraires. Ils confondent le juste milieu avec la médiocrité qui se trouve non pas précisément entre deux maux contraires mais à mi-chemin du bien et du mal. La médiocrité ou la tiédeur fuit le bien supérieur comme une exagération qu'il faut éviter. Et l'on termine ainsi dans la confusion entre le bien et le médiocre. Le vrai et juste milieu de la vraie vertu n'est pas seulement le moyen terme entre deux vices contraires, c'est un sommet. Et il s'élève comme un point culminant entre deux déviations opposées. Ce juste milieu qui est à la fois un sommet, tend à s'élever sans pencher ni à droite ni à gauche, à mesure que la vertu augmente ».

De là, la facilité avec laquelle ils taxent d'extrémistes, d'exagérés, d'intégristes, ceux qui prennent des décisions qui n'ont rien à voir avec cette médiocrité. A force de jouer l'équilibre, ils finissent par devenir des équilibristes.

Il y a une autre raison qui rend aussi parfois la prudence, antipathique ; c'est sa complexité même. Les âmes saintes aiment la simplicité et désirent imiter, dans leur manière de faire, la simplicité de Dieu même. Saint François de Sales disait qu'en principe, il estimait cent fois plus la simplicité de la colombe que la prudence du serpent. Il est clair, ajoutait-il, qu'il s'agit d'une opposition apparente puisque l'Évangile recommande en même temps la simplicité et la prudence, mais il ajoutait avec un certain humour : il faut beaucoup veiller sur cette « convivance » car la colombe ne peut manger le serpent, tandis que le serpent peut, lui, manger

la colombe. Voilà quel sera notre mode d'agir dans un monde de plus en plus compliqué et spécialement dans nos rapports avec l'Église conciliaire.

Que le *Motu proprio*, récemment paru sur la messe, ne soit pas le serpent qui finisse par manger la colombe ! La messe « protestantisée » de Paul VI et la messe catholique dite de saint Pie V sont tout à fait contradictoires. Un tel « biritualisme » présenté comme deux formes différentes d'un même rite, l'une porteuse de cellules cancéreuses et l'autre saine, propagera dans l'organisme qu'est l'Église, les gènes d'un mal qui pourra devenir incurable.

Prudence donc, mais aussi sans perdre cette simplicité absolument nécessaire dans notre vie spirituelle. Si la prudence est la reine des vertus morales, elle est cependant soumise à la reine des vertus théologiques : la charité qui doit régir toute l'action du chrétien. En réalité, il ne peut y avoir de prudence surnaturelle pleine, totale, qui est celle qui dirige nos actions les ordonnant à la fin surnaturelle, sans foi, sans espérance et surtout sans charité, car c'est précisément par les vertus théologiques que l'homme acquiert la juste estimation de la fin ultime, à la lumière de laquelle doivent être pesés tous les objets qui tombent sous le jugement de la prudence surnaturelle.

C'est quand même un fait : même si les ténèbres croissent et s'épaississent de jour en jour, il y a une chose admirable, c'est que l'Église, toutes les fois où elle est persécutée et méprisée, obscurcie et comme morte, prie ainsi : « Peut-être que les ténèbres m'oppriment, ô mon Dieu, mais les ténèbres n'ont point d'obscurité pour vous. Voici que la nuit devient toute lumineuse : ma nuit sera illuminée comme le jour ». Et c'est un fait que jamais les oppressions, les prisons, les peines ne sont venues à bout de l'Église, elles n'ont servi qu'à son éclat. Il en est de même pour nous, et c'est là une invitation à la vaillance.

Abbé Xavier BEAUVAIS

Bibliographie : œuvres du Père Calmel et de Marcel de Corte.

Activités de la paroisse

2007-2008

Chaque jour en semaine, un prêtre se tient à la disposition des fidèles, au fond de l'église, pour les confessions, demandes de messes, de baptêmes, entretiens (10 minutes au maximum). Pour un entretien prolongé, prendre rendez-vous avec un prêtre.

M. l'abbé Xavier Beauvais : curé, qui reçoit tous les jours sur rendez-vous sauf le lundi, est responsable :

- de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul

M. l'abbé François-Marie Chautard : 1^{er} vicaire, professeur de philosophie à l'Institut Saint-Pie-X, est responsable :

- des diverses chorales de la paroisse

- de la Croisade eucharistique

M. l'abbé Philippe Brunet : vicaire, est responsable :

- du Tiers-Ordre de St-Pie X

- du service liturgique

M. l'abbé Bruno France : vicaire, est responsable :

- de l'aumônerie des étudiants

M. l'abbé Christian Thouvenot :

Recteur de l'Institut univ. St-Pie X

M. l'abbé Guillaume Dubujadoux :

- Directeur de l'école primaire St-Bernard à Paris

- Responsable de l'église St-Martin des Gaules à Noisy-le-Grand

M. l'abbé Bruno Schaeffer :

- Prieur du prieuré Notre-Dame de la Ste-Espérance à Couloutre

M. l'abbé Nicolas Portail :

- Aumônerie du MJCF

- Vicaire à St-Nicolas

- Aumônerie des anciens retraitants

Frère Benoît-Joseph : sacristain

PRÊTRES DE GARDE

de 9 h 00 à 12 h 45 et de 14 h 30 à 19 h 30

Lundi matin : **Abbé Brunet**

Après-midi : **Abbé Beauvais**

Mardi matin : **Abbé Brunet**

Après-midi : **Abbé Schaeffer**

Mercredi matin : **Abbé Dubujadoux**

Après-midi : **Abbé Portail**

Jeudi matin : **Abbé Portail**

Après-midi : **Abbé France**

Vendredi matin : **Abbé Schaeffer**

Après-midi : **Abbé Brunet**

Samedi matin : **Abbé France**

Après-midi : **Abbé Chautard**

URGENCES ET VISITES AUX MALADES

Vous pouvez joindre les prêtres de jour (à St-Nicolas Tél. 01 44 27 07 90, la nuit, ajoutez 4)

du 1^{er} au 7^e arrondissement, du 11^e au 15^e arrondissement, ainsi que le sud et l'est parisien.

à **Ste-Germaine** (Tél. 01 43 80 46 93)

du 8^e, 9^e, 10^e, 16^e au 20^e arrondissement, ainsi que le nord et l'ouest parisien.

FORMATION DOCTRINALE ET SPIRITUELLE

Catéchisme pour les adultes donné par M. l'abbé Beauvais. Ce cours est destiné aux catéchumènes débutants, à ceux qui recevront la confirmation, aux débutants et à tous ceux qui souhaitent étudier la doctrine catholique (pas d'inscription nécessaire).

Cours, le jeudi de 20 h 00 à 21 h 30.

Secrétariat : Mademoiselle Tissier

Cours de doctrine approfondie, donné par M. l'abbé Chautard.

Ce cours est le prolongement normal du catéchisme pour les adultes (pas d'inscription nécessaire). Il est consacré cette année aux sacrements.

Cours, le mardi de 20 h 00 à 21 h 30

CATÉCHISME POUR LES ENFANTS

Chaque samedi de 14 h 30 à 16 h 00 (sauf vacances scolaires). Les inscrire auprès du prêtre de garde ou après les messes, ou téléphoner au 01 46 60 75 72

- 1^{er} groupe (à partir de 5 ans)

- 2^e groupe (préparation à la première communion) : Abbé Brunet

- 3^e groupe : Frère Benoît-Joseph

- 4^e groupe (préparation à la communion solennelle) : Abbé France

- 5^e groupe (persévérance) : Abbé Beauvais

ANCIENS RETRAITANTS

Aumônier : Abbé Portail

Recollection d'une journée, une fois par trimestre (annoncée le dimanche)

TIERS-ORDRE DE ST-PIE X

Aumônier : Abbé Brunet

Réunion le deuxième lundi de chaque mois ; elle commence par la messe de 18 h 30

ROSAIRE

Tous les lundis à 16 h 30

CHAPELET DES HOMMES

Le 2^e vendredi du mois à 19 h 15

SERVICE LITURGIQUE

Responsable : abbé Brunet. Pour y inscrire vos enfants, veuillez vous adresser directement au responsable.

Réunions : 2^e samedi de 16 h à 17 h

CHANT SACRÉ

Responsable : abbé Chautard

CHANT GRÉGORIEN

1. Schola grégorienne des hommes. Elle chante la messe dominicale de 9 h 00. L'accès à la schola grégorienne est ouvert à des hommes ayant déjà une pratique du chant grégorien. Répétitions, le dimanche à 8 h 30. *Direction* : abbé Chautard et Nicolas Storez

2. Schola grégorienne des femmes.

Elle chante deux messes par mois, dont le propre d'une grand-messe de dimanche. Elle répète deux samedis par mois. Cette année, la répétition sera en même temps un cours de formation ; il débute à 17 h 30. Contact : Eva Gallois (06 67 52 14 48)

CHANT POLYPHONIQUE

1. Chœur de St-Nicolas. Il assure le chant de la grand-messe dominicale et un ou deux concerts spirituels dans l'année. Inscriptions auprès de V. Lecornier (06 64 92 18 22). Répétitions : le jeudi de 19 h à 21 h et le dimanche à 10 h 00. *Direction* : Vincent Lecornier.

2. Chœur Fra Angelico. Il chante plusieurs fêtes ou dimanches. Répétitions : le mercredi à 20 h 30 à St-Nicolas. – *Direction* : Eric Doutrebente (06 84 26 71 60)

3. Chorale des étudiants. Elle assure le chant (grégorien et polyphonique) de la messe des étudiants, le mercredi à 18 h 30 (durant l'année universitaire) et à l'occasion de Noël, quelques concerts dans des maisons pour personnes âgées. Répétitions : le mardi de 19 h 30 à 21 h 30. – *Direction* : Louis-Marie Gélineau (06 45 39 99 00)

JEUNESSE CATHOLIQUE DE ST-NICOLAS

Association qui s'adresse à tous les jeunes fréquentant Saint-Nicolas. Elle propose une palette assez large d'activités les plus diverses (Formation – Apostolat – Caritatif – Soutien à la paroisse – Culturel – Sport). *Président* : Charles-Henri Vergeau – *Aumônier* : abbé Bruno France.

MESSE DES ÉTUDIANTS

Elle a lieu tous les mercredis de l'année universitaire à 18 h 30 (messe chantée avec prédication).

CROISADE EUCHARISTIQUE

Aumônier : abbé Chautard
Réunion pour les enfants le 1^{er} mercredi du mois à 15 h 00

SCOUTS ET GUIDES DE ST-NICOLAS

Ce groupe est composé d' :

- une meute de louveteaux • une clairière de louvettes • une compagnie de guides • une troupe de scouts marins • un clan de cadets • un feu

L'aumônerie est assurée par les abbés Brunet et de Lacoste.

Chef de groupe : Denis Duverger.
Inscriptions : 01 45 35 25 13

SERVICE D'ENTRAIDE

Permanence tous les jours de 15 h 00 à 18 h 00, sauf samedi et dimanche. Ceux qui ne peuvent se déplacer peuvent prendre contact par téléphone : 01 43 25 72 14 (aux jours et heures indiqués ci-dessus) ou adresser un courrier au : Service d'entraide – St-Nicolas du Chardonnet – 23, rue des Bernardins – 75005 Paris

En dehors des heures de permanence, on peut déposer les messages dans la boîte à courrier placée près du tableau d'affichage, au fond de l'église (sans oublier de mentionner vos coordonnées).

VESTIAIRE

Responsable : Madame Castellan
Ouvert tous les lundis de 13 h 30 à 16 h 00, en salle des catéchismes. A la disposition de tous les pauvres de Paris. On peut déposer en semaine à la salle des catéchismes : vêtements et chaussures propres et en bon état, autrement dit vraiment utilisables.

CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL

Aumônier : Abbé Beauvais
Président : M. Philippe Varin – Tél. 06 11 18 93 22. *Secrétaire* : Mme Levallois.

Permanence tous les mercredis de 15 h 00 à 18 h 00, salle des catéchismes. Réunion, les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois à 19 h 30 en salle St-Paul.

On demande des âmes généreuses et des paroissiens pouvant accompagner des personnes âgées à la messe

dominicale. Par ailleurs, n'hésitez pas à présenter tout cas de misère morale ou matérielle, en utilisant la boîte à courrier de la conférence St-Vincent de Paul sur le panneau au fond de l'église. Pour les dons, un tronc est placé près de la boîte à courrier.

CCP 159 467 P Paris

OUVROIR

Responsables : Madame Bely et Madame Chrissentment. Les dames se réunissent tous les mardi de 14 h 30 à 18 h 00 pour travailler sur place (salle des catéchismes) ou emporter éventuellement du travail à faire chez soi (réparations des ornements, linge d'autel, nappes, etc.)

SERVICE PHOTOS

Responsable : Madame Armansin (06 83 88 57 22)

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE

Responsable : Mlle Frament
Elle est ouverte en salle des catéchismes
• tous les dimanches de 9 h 00 à 12 h 45 • le 1^{er} samedi de 16 h 30 à 18 h 30

PROCURE

Responsable : Christian Lajoinie
Ouverture en semaine et le dimanche. Vous y trouverez les publications de la Fraternité sacerdotale St-Pie X, des publications de la Tradition et d'autres ouvrages qu'il faut avoir lus pour être informé et surtout formé.

ENTRETIEN DE L'ÉGLISE

Les horaires sont personnalisables, en accord avec M. l'abbé Beauvais. Toutes les bonnes volontés sont accueillies à bras ouverts ! S'adresser à M. l'abbé Beauvais.

GARDERIE DES ENFANTS

Responsable : Mlle Riberau-Gayon (01 41 08 87 17 ou 06 62 61 15 99)
Pendant les messes de 9 h 00 et

10 h 30, salle St-Germain (sous le grand orgue). On cherche des jeunes filles pour aider les responsables.

ATELIER ST-LUC

Responsable : Brigitte Reynaud

Apprendre la technique du dessin et celle de la peinture autour de l'enluminure. Salle St-Paul, le lundi et jeudi de 16 h 30 à 18 h 30. S'adresser au 06 78 98 55 37.

LES FOYERS ADORATEURS

Tous les mois et pendant 72 heures, une chaîne de foyers prie à l'intention de la sanctification du clergé (une heure par foyer). Renseignements auprès de Madame Castellan : 01 46 02 21 36

CONSULTATIONS NOTARIALES GRATUITES

Le 1^{er} vendredi du mois en salle des catéchismes de 18h à 20 heures.

CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES

Le 3^e vendredi du mois en salle des catéchismes de 18h à 20 heures.

Sylvain Garel mordu au vif

Au delà d'une blessure d'amour-propre, Sylvain Garel, connu de nos paroissiens pour avoir été l'un des organisateurs enragés de la prise de Saint-Nicolas par les sans-papiers, a été blessé au bras le lundi 24 septembre par un Rottweiler, chien de garde, alléché par l'idée d'une nourriture « bio ». L'élu écologiste de Paris s'opposait à la construction d'un bâtiment à Montmartre. Nul doute que le convalescent ira se mettre au vert. Quant au pacifique toutou, on raconte qu'il aurait depuis attrapé la rage...

Le Motu proprio : une liberté conditionnelle ?

— Abbé François-Marie Chautard —

Il devait arriver, il était promis, il aurait dû venir, il n'était pas sorti, il est arrivé.

Dès lors, à peine paru, les réactions se sont multipliées. Pour certains comme la Fraternité Saint-Pierre, c'est l'occasion de manifester sans regrets ni réserves leur « profonde gratitude à Sa Sainteté le pape Benoît XVI » pour un texte qui permet à « ceux qui préférèrent cet usage d'avoir accès à une vie catholique complète selon cette "forme extraordinaire" du rite romain »¹.

Pour d'autres, il s'agit bel et bien d'une manœuvre romaine pour ramener à l'unité les fidèles « lefebvristes ». Ainsi pensent nombre d'évêques et de cardinaux dont le cardinal Cottier, ancien théologien de la Maison pontificale pour qui le *Motu proprio* a « une visée œcuménique à l'égard des frères qui ne se considèrent pas comme séparés, mais sont en fait schismatiques »² ou encore le cardinal Poupard : « On y perçoit très clairement le projet du Saint-Père qui veut panser une blessure au sein de l'Eglise, autrement dit l'excommunication des lefebvristes »³.

En conséquence, on peut établir la problématique suivante : ce *Motu proprio* est-il à considérer comme une avancée de Rome vers la Tradition ou au contraire un leurre destiné une fois de plus à diviser le monde traditionaliste ? A vrai dire, un premier coup d'œil sur ce texte rend quelque peu complexe la réponse à une telle question. On peut en l'occurrence trouver dans ces documents (le *Motu proprio* et la lettre du pape l'accompagnant) tant des déclarations avantageuses pour la Tradition que des ambiguïtés, des contradictions, des conditions.

Des avancées réelles

C'est inattendu, les concessions

données par ce texte à la Liturgie de toujours sont étonnantes. Signalons en premier lieu cette reconnaissance de principe que le missel de Jean XXIII n'a jamais été abrogé : « Il est donc permis de célébrer le Sacrifice de la Messe suivant l'édition type du Missel romain promulgué par le B. Jean XXIII en 1962 et *jamais abrogé...* ».

De même, en préambule de ce *Motu proprio*, est tracé sur de longues lignes un beau portrait de la messe de saint Pie V. Rien d'exceptionnel de la part de l'ancien cardinal Ratzinger mais cela revêt plus de force quand il s'agit du Souverain Pontife.

Voilà de quoi non seulement condamner en principe la persécution qu'ont endurée prêtres et fidèles attachés à cette liturgie mais aussi légitimer la résistance de ces valeureux catholiques au rang desquels figure bien évidemment la haute stature de Mgr Lefebvre.

Un deuxième point à signaler est la permission déclarée à tout prêtre de célébrer suivant certaines conditions la messe de saint Pie V. Il est déclaré que « pour célébrer ainsi selon l'un ou l'autre Missel, le prêtre n'a besoin d'aucune autorisation, ni du Siège apostolique ni de son Ordinaire ». Ce qui ne peut qu'encourager les quelques 1 000 prêtres allemands, 1 000 prêtres américains et les 700 ecclésiastiques français qui ont déjà fait la demande du DVD pour apprendre la messe traditionnelle.

Une dernière avancée inespérée est l'extension à de larges parties du rituel de cette permission. On s'attendait à

1. Communiqué public de la FSSP cité dans DC 2385, p. 708

2. Cité par DICI 160, p. 3

3. *La Repubblica*, dimanche 8 juillet cité par zenit.org du 12 juillet

une ouverture de la célébration de la messe mais non à celle des autres sacrements ou du bréviaire ⁴.

Une subtilité à noter

Il faut quand même reconnaître la petite incise suivante : « en tant que forme extraordinaire de la Liturgie de l'Église », apposée à la légitimité du missel traditionnel. Il faut lire jusqu'au bout la phrase déclarant la légitimité du missel traditionnel : « Il est donc permis de célébrer le Sacrifice de la Messe suivant l'édition type du Missel romain promulgué par le B. Jean XXIII en 1962 et jamais abrogé en tant que forme extraordinaire de la Liturgie de l'Église ». Et n'allons pas croire que la lettre accompagnatrice du pape dit autrement, seulement l'incise est antérieure : « comme Forme extraordinaire ». Il n'est pas dit que la messe n'a jamais été interdite mais qu'elle n'a jamais été interdite comme forme extraordinaire. Ce n'est quand même pas la même chose... Le texte ne nie pas que la messe ait été interdite comme forme ordinaire mais la lettre précise qu'à l'époque (et sous-entendu comme forme extraordinaire), « il n'a pas semblé nécessaire de publier des normes propres concernant la possibilité d'utiliser le Missel antérieur ». Ce qui revient à dire que quoique non interdite comme forme extraordinaire, rien n'était prévu pour la célébrer avec les permissions requises...

Un flou canonique

Il est en revanche curieux et décevant de lire des renvois au Droit canon faits d'une manière extrêmement vague. Aux articles 3, 4 et 10 il est précisé qu'on observera « les règles du droit » ⁵. Aucune précision quant à des normes précises. Aux articles 5 § 1 et 10, on cite les canons 392 et 518 qui ne comportent eux-mêmes aucune précision supplémentaire.

Enfin, on entérine l'imprécision en rappelant que « La Commission pontificale *Ecclesia Dei*... aura la forme, la charge et les normes que le Pontife romain lui-même voudra lui attribuer ». Pour rassurer les esprits précautionneux, on peut faire mieux. À l'inverse, pour noyer le poisson, il n'y a rien de tel.

Des bombes à retardement

Plus explosifs semblent être à terme quelques autres points du document. Tout le monde a remarqué qu'il était loisible de célébrer la messe de saint Pie V en privé sans avoir besoin d'aucune autorisation. Mais, quand on y regarde de plus près, on peut y lire que cette autorisation vaut pour les deux missels, de saint Pie V comme de Paul VI : « Pour célébrer ainsi selon l'un ou l'autre Missel, le prêtre n'a besoin d'aucune autorisation, ni du Siège apostolique ni de son Ordinaire ». A vrai dire, ce genre de bombes n'est pas nouveau, mais ce texte l'officialise.

La question que l'on pose est alors la suivante. Pour les instituts de type *Ecclesia Dei adflicta* comme la Fraternité Saint-Pierre ou l'Institut du Bon Pasteur, ce *Motu proprio* ne reconnaît-il pas la possibilité à tout prêtre membre de ces instituts de célébrer selon le missel de Paul VI sans que son supérieur puisse s'y opposer ? Après tout, le *Motu proprio* n'indique-t-il pas que tout « cela a une valeur pleine et stable (...) notwithstanding toutes choses contraires ? ».

Autre interrogation que l'on peut poser relativement à ces instituts : si ce *Motu proprio*, d'une part exclut toute disposition contraire et, d'autre part, n'autorise le rituel ancien que pour les six sacrements mais non le sacrement de l'Ordre, comment ces instituts peuvent-ils légalement ordonner suivant l'ancien rite ?

Vers une nouvelle messe Benoît XVI ?

Ce n'est pas nouveau, on le sait, Benoît XVI a toujours été favorable à une refonte, une réforme de la réforme. Quitte, pourquoi pas, à mélanger les deux rites. Or, comme le souligne justement le père Cabanac ⁶, « aucun changement ne lui [au missel traditionnel] a été apporté par les instances romaines depuis 40 ans. Benoît XVI lui-même fait le constat qu'une évolution minimale s'avère nécessaire : intégration des nouveaux saints et de nouvelles préfaces, prise en compte de la rénovation du calendrier liturgique et de la répartition

des lectures bibliques. Le chantier reste ouvert » ⁷.

La perspective est en effet tracée : le *Motu proprio* lui-même fait état des traductions officielles et précise que « dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces ». On voit le dilemme : faudra-t-il accepter ou refuser une messe qui n'est permise qu'à condition d'intégrer les nouveaux saints, les nouvelles préfaces voire les modifications des messes ? ce n'est pas anodin. Car si l'on accepte de célébrer la messe d'un Jean XXIII connu pour ses positions œcuméniques, comment pourrions-nous refuser la légitimité de l'œcuménisme actuel ? Comment espérer une fusion des deux messes sans une fusion doctrinale ?

Des contradictions

Hegélien et par là adepte d'une continuité dans la contradiction, le Souverain Pontife essaie de légitimer les deux rites comme si l'on pouvait mettre sur le même pied un rite catholique et un rite bâtard : « Ces deux expressions de la « lex orandi » de l'Église n'induisent aucune division de la « lex credendi » de l'Église ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain ». On serait admiratif d'un tel tour de prestidigitation s'il ne s'agissait du Saint-Père parlant de la sainte messe. C'est un premier paradoxe : nous faire accroire que les deux rites véhiculent exactement la même doctrine.

Deuxièmement et c'est non moins piquant, le pape nous affirme que la messe est autorisée et qu'elle n'a jamais été interdite, mais il énonce immédiatement après les conditions, restrictions, limitations d'une telle libération. En bonne logique, quand on dit qu'une chose est libérée suivant certaines

4. Exception faite (de manière tacite) du rituel du sacrement de l'Ordre.

5. Dans ces numéros, on affirme que les autorisations doivent être données sous l'autorité de l'évêque, des supérieurs majeurs... « selon les règles du droit ».

6. Rédacteur en chef de la Documentation catholique (DC).

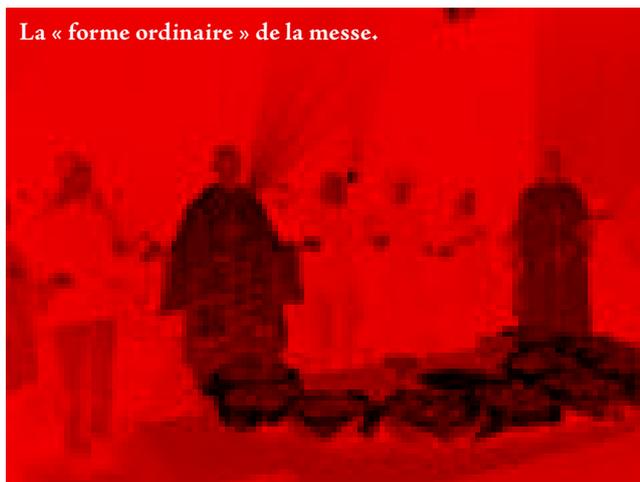
7. *Le fallait-il?*, éditorial de la DC 2385, p. 701

conditions, on peut renverser la proposition en affirmant que la messe est interdite à moins de respecter lesdites conditions.

Une libéralisation sous condition

Le texte est d'une construction fort habile. Les déclarations sont généreuses, larges, bienveillantes et, éblouis par une telle bonté nous pourrions passer à côté des précisions qui d'une manière quasi systématique restreignent les concessions accordées.

A l'article 2, il est indiqué qu'« Aux Messes célébrées sans peuple, tout prêtre catholique... peut utiliser le Missel romain publié en 1962 (...) quel que soit le jour, sauf le Triduum sacré (...) le prêtre n'a besoin d'aucune autorisation, ni du Siège apostolique ni de son Ordinaire ». Fort bien, magnifique, mais cela ne vaut qu'« Aux Messes célébrées sans peuple ». Y a-t-il beaucoup de prêtres célébrant leurs messes sans peuple ? Ce qui veut dire une messe qui n'est pas annoncée, à fortiori une messe qui n'est pas dominicale. Sans doute y en a-t-il, de temps à autre. Mais il faut bien avouer que la restriction est large et généreuse...



La « forme ordinaire » de la messe.

A l'article 4, on peut lire qu'« Aux célébrations de la Messe dont il est question ci-dessus à l'art. 2 (Aux Messes célébrées sans peuple) peuvent être admis, en observant les règles du droit, des fidèles qui le demandent spontanément ». Outre la contradiction de messes sans peuple auxquelles assiste du monde, il s'agit de fidèles qui le demandent spontanément. « Spontanément »

s'oppose à « institutionnalisée ». On ne sort pas d'une messe en privé célébrée discrètement et en tout cas non annoncée même si les fidèles finiront bien par savoir à quelle heure est célébrée cette messe.

A l'article 3, il est précisé que « si des communautés d'Instituts (...) désirent, pour la célébration conventuelle ou « communautaire », célébrer dans leurs oratoires propres la Messe selon l'édition du Missel romain promulgué en 1962, cela leur est permis ». Bien, mais si de telles célébrations doivent être assurées... « souvent ou habituellement ou de façon permanente, cette façon de faire doit être déterminée par les Supérieurs majeurs »... En dehors des monastères et couvents indépendants canoniquement – il y en a – la réponse reste aux mains des autorités que l'on connaît...

A l'article 5, même procédé, appliqué cette fois-ci aux fidèles : « § 1. Dans les paroisses où il existe un groupe stable de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure, le curé accueillera volontiers leur demande de célébrer la Messe selon le rite du Missel romain édité en 1962. Il appréciera lui-même ce qui convient pour le bien de ces fidèles en harmonie avec la sollicitude pastorale

de la paroisse, sous le gouvernement de l'Évêque selon les normes du canon 392⁸, en évitant la discorde et en favorisant l'unité de toute l'Église ». En bref, que l'on se rassure, si les fidèles le souhaitent, c'est le curé et non plus l'évêque – c'est une nouveauté – qui décidera... mais à condition que l'évê-

que soit favorable. Quant à faire appel à Rome, les récents déboires de la Fraternité Saint-Pierre à Lyon ou Versailles rappellent qu'« il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints »...

Un colis piégé ?

Reste à nous poser une question : y a-t-il de la part de Rome un piège, un complot ? Il nous semble qu'on peut

diviser le problème en trois points. Y a-t-il 1 un piège doctrinal ? 2 un piège pratique ? 3 un piège envers la Fraternité Saint-Pie X ?

1) Une chose est sûre, c'est que les conditions doctrinales d'une telle autorisation sont inacceptables : « les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté »⁹.

2) Du point de vue pratique, on l'a vu, le texte ressemble de près à un véritable contrat d'assurances aux clauses subtiles par le nombre et la variété des restrictions apportées discrètement à chaque ouverture.

En tout état de cause et comme le dit Benoît XVI dans sa lettre : « Rien n'est donc retiré à l'autorité de l'Évêque ». Tout dépend de lui et de tout l'appareil de pression dont il dispose. « Mais, comme le notait Mgr B. Fellay, si l'on met dans la main des évêques le pouvoir de refermer la porte qui vient d'être ouverte par Rome, alors dans ce cas le préalable ne sera pas rempli »¹⁰. En effet, on ne le sait que trop, les évêques, dans leur grande majorité, y sont particulièrement hostiles. Ainsi, il est à craindre que les évêques dans leur majorité, français, allemands, hollandais, américains, etc. ne stérilisent les ouvertures de ce texte¹¹. Dans ce sens, ce document aux subtiles restrictions serait l'occasion pour les évêques d'éconduire le texte en main fidèles ou prêtres qui finiraient par baisser les bras et se rallier comme c'est trop souvent le cas pour les communautés *Ecclesia Dei* qui fi-

8. Qui en l'occurrence n'apporte rien.

9. Lettre d'accompagnement aux évêques.

10. « Conférence à Paris le 6 juin 2007 », dans *Nouvelles de Chrétienté* n° 106, juillet-août 2007, p. 6, 2^e col.

11. Mgr Pascal Roland, comme le cardinal Lehmann ou d'autres évêques, a eu la sincérité de l'affirmer : « Soyons clairs : le *Motu proprio* ne changera pas grand-chose, en pratique, dans notre diocèse. Pour l'essentiel ce qui devait être fait l'a été ». Lettre *A tous les prêtres du diocèse de Moulins*, 8 juillet 2007.

nissent par accepter et louer la doctrine actuelle du Magistère.

3) Est-ce pour autant un piège pour la Fraternité Saint-Pie-X ? On pourrait être tenté – c'est légitime et prudent – de penser que telle fut toujours l'attitude de Rome à notre égard. On pourrait également supposer un pli diplomatique dans les propos du Souverain Pontife qui tend par là à calmer l'aile ultra progressiste. Le pape est assez fin politique pour le faire. Mais cela reste un jugement sur les intentions du pape. Contentons-nous de la lettre qui a le mérite d'être publique à l'inverse des intentions personnelles de Benoît XVI. Voici ce qu'il déclare : « J'en arrive ainsi à la raison positive qui est le motif qui me fait actualiser par ce *Motu proprio* celui de 1988. Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Eglise (...) le passé nous impose aujourd'hui une obligation : faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau ». Posons de nouveau une question bien simple : qui aujourd'hui, d'après les conciliaires, a quitté la parfaite unité dans l'Eglise de par une controverse liée à la messe tridentine ? Qui, si ce n'est avant tout la Fraternité et les prêtres et fidèles apparentés ? Il faudrait torde ce texte (et les passages antérieurs) pour ne pas nous reconnaître dans ces lignes.

Il y a de ce fait, sous la plume de Benoît XVI, la reconnaissance d'une volonté de nous ramener dans la pleine communion. « Scripsi, scripsi » ! Or, que peut vouloir dire pour Benoît XVI "retrouver la pleine communion" sinon adhérer au missel de Paul VI auquel paraît-il nous devons « la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté » ? Peut-être n'est-ce pas là la raison première du *Motu proprio*, mais cela en est une.

Que conclure ?

Ce texte n'est pas pour nous. Nous refusons de reconnaître la valeur du missel de Paul VI de même que nous refusons les restrictions apportées à une messe rendue entièrement libre par saint Pie V dans sa bulle *Quo Primum Tempore*. Nous ne pouvons pas admettre non plus cette déclaration de

la lettre : « il y a la crainte d'amenuiser ainsi l'Autorité du Concile Vatican II, et de voir mettre en doute une de ses décisions essentielles – la réforme liturgique. Cette crainte n'est pas fondée ».



la « forme extraordinaire »...

En conséquence, il nous semble que ce document est un piège de Rome pour amener les traditionalistes à entrer dans le giron conciliaire. Si nous prenons ce texte, nous en acceptons l'esprit et les conditions... qui sont inacceptables.

Et pourtant ! Malgré tout, nous pensons que ce document témoigne d'une marche arrière de Rome et cela nous encourage.

Expliquons-nous. Jadis, lors de la crise arienne, la situation fut vite nette, précise. Il y avait les ariens et les catholiques. Puis, de par les coups assénés par les catholiques, on vit se profiler un semi-arianisme. Les ariens avaient reculé pour tendre un piège plus fin et subtil aux catholiques. Le danger doctrinal était plus grand mais en attendant, les ariens avaient reculé. Le combat se poursuivit et de nouveau les ariens affinèrent leurs hérésies tendant un filet aux mailles plus fines et pernicieuses. Cela dit, ils perdirent du terrain¹². Puis, un jour, ils avaient tellement reculé sur le terrain que ce dernier appartient aux catholiques. La victoire était acquise.

Comparaison n'est pas raison mais il nous semble que l'on peut faire un pa-

rallèle avec la crise actuelle. Rome, c'est un fait, a toujours cherché à détruire la Tradition. Du point de vue liturgique, elle a commencé par interdire la liturgie traditionnelle. En 1984, forcée par la défense serrée des catholiques, elle a desserré l'étau. C'était un piège qui en a emporté mais en attendant elle avait déjà reculé. En 1988, l'appât était plus alléchant. Rome concédait davantage. Elle a brisé de ce fait le front monolithique de la Tradition mais, malgré tout, elle a dû reculer. Plus le temps passe, plus Rome recule pour affiner ses lacets. Et de la sorte, elle lâche du lest.

Et ceci est également semblable au plan doctrinal. Au début, on n'hésitait pas à proclamer la rupture, une nouvelle Pentecôte, l'oubli du passé. Puis, on a davantage remis en cause les applications du Concile. Maintenant, on revient non seulement sur la rupture avec le passé ou l'application du concile mais sur l'interprétation, la compréhension du concile. Un jour viendra, nous l'espérons – surnaturellement – où Rome reviendra sur le concile lui-même.

Il nous semble, pour résumer, qu'il faut tenir les deux bouts de la chaîne. On peut dire que Rome tend un piège, et c'est un mal que nous refusons, mais aussi que Rome recule et c'est un bien dont nous nous réjouissons.

La conclusion pratique est simple : garder la fermeté doctrinale et liturgique, elle paye et conduira un jour à un retour total à la Tradition d'une Eglise indéfectible. Comme l'a rappelé Mgr B. Fellay : « Si la messe est redonnée... c'est un bien pour l'Eglise mais ce n'est pas fini... Le combat n'est pas terminé, loin de là ! Et tant que les autorités veulent nous forcer à accepter ce poison qui est venu par le Concile, il faut continuer à dire "non". il ne faut pas lâcher. C'est une question de vie ou de mort ! »¹³.

Adjutorium un Nomine Domini.
Notre secours est dans le nom du Seigneur !

12. Nous parlons ici d'un recul (matériel) de leur doctrine, non d'un recul du nombre des ariens ou des catholiques, dont le nombre s'était réduit à une peau de chagrin.

13. Sermon de juin 2007 dans *Nouvelles de Chrétienté* n° 106, juillet-août 2007, p. 4, 2^e col.

L'oublié de la messe saint Pie V

— Abbé François-Marie Chautard —

Paradoxalement, si le nom de saint Pie V est connu, le personnage ne l'est pas.

De même, si la personne, la pensée et l'œuvre providentielles d'un saint Pie X ont été exposées aux yeux des prêtres et fidèles, il n'en est pas de même d'un saint Pie V. Enfin, dans l'histoire de la Tradition au sens le plus large, on trouve une Fraternité Saint-Pie-X, Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Jean, un Institut du Christ-Roi, du Bon Pasteur, un couvent saint Dominique, saint Antoine, saint François, mais point de société religieuse – à notre connaissance – confiée à saint Pie V.

Sans doute, aux temps de la première résistance traditionaliste, un Pierre Tilloy avait tiré de l'oubli ce saint pontife. Mais les années ont passé, et avec elles la poussière est retombée sur la mémoire de l'ancien cardinal Alexandrin¹.

Aussi, à l'heure d'un *Motu proprio* remettant à l'actualité le missel dit de saint Pie V, voulons-nous donner un aperçu de cette grande figure de l'Église, avant, nous l'espérons, des études à la hauteur d'un tel pape.

Un moine exemplaire

Michel Ghisilieri naît le 17 janvier 1504 à Bosco en Lombardie de parents profondément catholiques. Pour l'heure, l'Église est gouvernée par Jules II, pape énergique mais davantage préoccupé de reconquérir les états pontificaux que de réformer l'Église. Cependant tandis que Rome s'étourdit dans les fastes de la Renaissance, ménageant ainsi la voie à l'hérésie protestante, Dieu prépare dans sa Providence un souverain pontife qui saura, par sa sainte fermeté, ramener les âmes perdues à l'hérésie.

En attendant et plus prosaïquement,

la pauvreté de ses parents fermait à Michel la voie de l'instruction. La Providence y pourvut en permettant une discussion fortuite entre l'enfant et deux dominicains. Ces derniers, conquis par la sagesse du futur pape, lui ouvrirent la



porte de leur couvent et avec elle, d'une carrière ecclésiastique qui le mènerait jusque sur le siège de Pierre.

Elève remarquablement talentueux, studieux et vertueux, l'adolescent était promis à un glorieux avenir. Docteur en théologie et professeur à 20 ans, il fut rapidement élu prieur et non moins vite appelé à trancher des questions disciplinaires ou doctrinales dans la province dominicaine.

Sa réputation est faite : c'est un homme intellectuellement brillant, d'une volonté de fer servant un remarquable esprit de suite, d'une austérité d'ascète, d'une humilité profonde et indifférente à l'estime des hommes. C'est alors qu'il fut choisi comme inquisiteur.

Un prélat incorruptible

Il en avait toutes les qualités. Inattaquable en ses mœurs, impeccable en sa doctrine, insensible à la louange comme

à la menace, à la fois circonspect, implacable et humain en ses jugements, il fut très vite un adversaire redoutable pour l'hérésie qui se développait en Lombardie.

Dans cette ingrate fonction qui le conduisait à s'opposer, lui humble moine, aux grands de ce monde, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs, il fut moqué, insulté, lapidé, menacé de mort, dénoncé à Rome. Insensible à l'intimidation, il poursuivait impitoyablement sa tâche. Son inflexibilité en matière de doctrine ne l'empêchait pas pour autant d'exercer la miséricorde. « Chaque jour, il visitait les détenus et discutait avec eux, s'efforçant d'éclaircir leurs doutes. Il les secourait même financièrement »². Ferme dans ses décisions mais miséricordieux en ses attentions, saint Pie V eut ainsi la joie de protéger les fidèles de l'hérésie tout en convertissant nombre d'hérétiques par son aménité et de sévères pénitences.

Un prodigieux réformateur

Nommé grand inquisiteur, puis évêque et enfin cardinal par Paul IV, il n'en resta pas moins un moine à la pauvreté édifiante et la charité entraînant, chose rare en ce temps encore marqué par les excès de la Renaissance. Toutefois la Providence l'appela aux fonctions les plus hautes. C'est ainsi que le 7 juillet 1566, le cardinal Alexandrin monta sur le siège de Pierre. Il devait y rester 6 ans et accomplir dans ce court laps de temps un travail colossal.

Premier signe d'une authentique réforme, le nouveau pape rompit avec une tradition qui voulait que le nouvel élu offrît un banquet somptueux aux ambassadeurs. L'argent économisé fut donné à des monastères déshérités.

Saint Pie V n'était pas pingre pour autant et savait faire œuvre de magnificence. Il le prouva en faisant à Marc-Antoine Colonna, un des vainqueurs de

1. Nom qui lui avait été donné en raison d'une naissance à proximité de la ville d'Alexandrie sise en Lombardie.

2. Cardinal Grente, *Le pape des grands combats, saint Pie V*, bibliothèque Ecclesia, 25, Fayard, 1956, p. 20, ouvrage dont nous tirons l'essentiel de ces lignes.

Lépante, un véritable triomphe digne des fastes de jadis. Plus discrètement, il s'attacha à l'embellissement de la Ville éternelle. La cité des papes lui doit entre autres le palais du Saint-Office ainsi que la réparation de l'aqueduc qui mène l'eau de Salone à la célèbre fontaine de Trévi. Il appela également Vasari de Florence pour décorer Saint-Jean-de-Latran.

Prince de Rome et souverain des états pontificaux, il s'attacha à les assainir moralement, poursuivant sans relâche les détresseurs des routes, renvoyant de Rome les filles de joie, réta-

du pape, nous rappellerons simplement que cette victoire fut le résultat, certes, d'une bataille navale d'une rare ampleur pour l'époque, de la diplomatie opiniâtre et empreinte d'une espérance toute surnaturelle du souverain pontife – en l'occurrence livré aux divisions de princes chrétiens oublieux de leurs titres mais connaisseurs de leurs querelles – mais surtout de la pénitence et de la prière d'un saint qui sut vaincre le turc par une véritable croisade du rosaire. Du vivant du pontife, Soliman avait eu ce mot juste : « Je crains plus les prières de ce pape que toutes les troupes de

d'utilité s'ajoute un ordre formel »⁴.

Dans le même temps, il travailla au remaniement de la Curie. Il créa la Pénitencerie, puis une ébauche de la future congrégation de la Propagation de la Foi, et ensuite celle de l'Index. Il développa et encouragea la congrégation chargée de l'application du tout récent concile de Trente achevé en 1563 et mena à terme l'édition du fameux *catéchisme romain* ou *catéchisme du concile de Trente*.

La messe de saint Pie V

La liturgie ne fut pas oubliée de saint Pie V. Ce dernier se lança dans une réforme demandée et attendue depuis des décennies, celle du bréviaire qui se trouvait alors abîmé d'ajouts inutiles et au détriment des pères de l'Eglise.

Et bien sûr, il consacra par la bulle *Quo Primum Tempore* la messe de toujours en donnant à tout prêtre et à jamais le droit de célébrer la messe qui porte son nom.

Au vrai, saint Pie V n'ajouta que fort peu de chose à cette liturgie. La messe dite de saint Pie V ne lui doit que l'obligation (la pratique existait déjà) de réciter le psaume *Introibo* et le *Confiteor* de l'avant-messe, le *Placeat*, le *suscipe sancta Trinitas* (prière anti-que mais non obligatoire) et le dernier évangile qui était lui aussi de fait largement récité.

Un pasteur pleuré

Tant de saintes réformes de la part d'un pape modèle de dévouement, de charité et de fermeté firent que les Romains, qui, au jour de son élection craignaient le cardinal inquisiteur le pleurèrent pour sa sainteté en ce 1^{er} mai 1572.

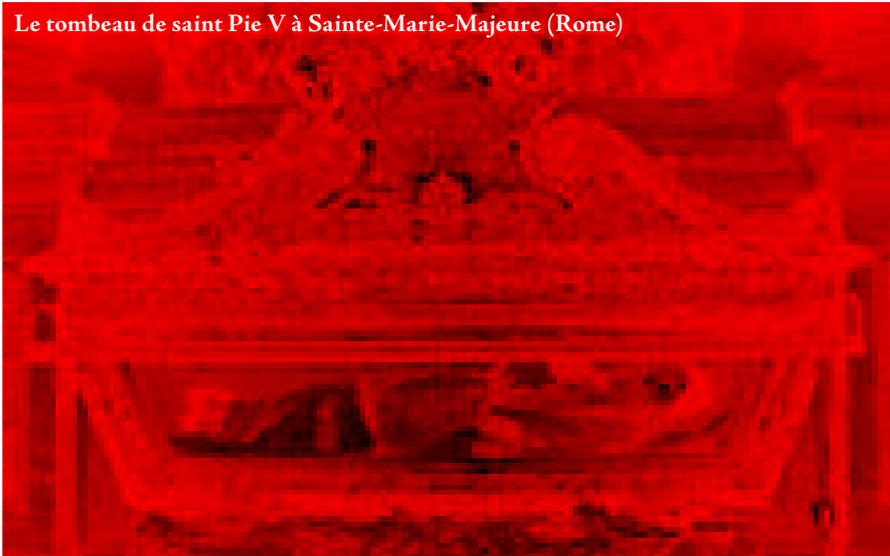
Un saint à prier

La canonisation fut lente à venir puisqu'elle ne présenta à notre prière et à notre dévotion ce grand pape que le 4 août 1710. A nous de l'invoquer afin qu'un jour, un saint et énergique pontife lui succède sur le trône de Pierre pour renouveler l'Eglise dans sa sainteté éternelle.

3. Du concile (N.D.L.R.).

4. Ibid. p. 191

Le tombeau de saint Pie V à Sainte-Marie-Majeure (Rome)



blissant les peines oubliées et donnant aux Romains l'exemple de sa sainteté en fréquentant assidûment les églises, visitant les malades, soignant de ses mains les infirmes ou défendant les pauvres. En quelques années la Ville éternelle rede- vint la Ville Sainte. D'autres combats l'attendaient...

Le véritable vainqueur de Lépante

Désirant ici ne pas entrer dans les détails d'un fait plus connu de l'histoire

l'Empereur ». Quelques années plus tard, à la mort du pape, le sultan, lucide, proclamera trois jours de réjouissances publiques.

Les chantiers du pontificat

Protéger la Chrétienté était voué à l'échec tant qu'elle-même n'était pas relevée. Restaurer le clergé, fer de lance indispensable d'une telle réforme, fut donc une de ses préoccupations majeures : règlements, mandements, constitutions, avertissements, peines, encouragements, exemple, nomination de bons évêques (il en désignera 314), rien n'échappa à son zèle infatigable.

« C'est par centaines de lettres qu'il conjure les évêques d'établir dans chaque diocèse un séminaire. "Vous auriez dû, leur déclare-t-il, prendre de votre propre mouvement cette décision, bien avant les assises de Trente. Mais aujourd'hui, après l'avis unanime des Pères³, à toutes les raisons antérieures

Église Saint-Nicolas du Chardonnet
23, rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone 01 44 27 07 90 - Fax 01 43 25 14 26

E-mail : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.stnicolas-chardonnet.net

Directeur de la publication :
Abbé Xavier Beauvais

Composition : www.actuance.eu
Impr. Ferrey, 22 rue Barbès - 92100 Montrouge
ISSN 0985.1526 - Tirage : 2700 ex.
CPPAP N° 0311G87731 jusqu'au 31.03.2011

Promenades dans Saint-Nicolas (4)

— Dominique Moufle —

Après avoir ensemble porté nos regards vers les voûtes de Saint-Nicolas, je vous invite cette fois à baisser les yeux et à observer avec curiosité les sols de ce sanctuaire.

Qu'ils soient faits de pierres blanches, sous les rangées de chaises, ou de marbres rutilants, sous les tapis du chœur, ils permettent de comprendre comment, en ces époques bénies de notre civilisation chrétienne, se manifestait jusque dans les moindres détails, chez les bâtisseurs, le souci de perfection. Par perfection, il faut entendre ici ce qui est à la fois commode, solide, sain et agréable, car c'est la définition que nos anciens donnaient de l'architecture. Pour atteindre un pareil but, il faut que la raison habite l'esprit et que la pensée précède le geste.

Quoi de plus nécessaire, en fait, qu'un bon revêtement de sol dans un espace destiné à recevoir du public ? Et, pourtant, il n'est pas seulement utile et pratique, celui de Saint-Nicolas, il est aussi composé, comme toute œuvre d'art, et particulièrement mis en harmonie avec le reste de l'édifice.

L'art du dalleur

Dans la nef, dans les collatéraux et dans le déambulatoire, il est fait d'une pierre calcaire très dure, appelée « liais » dont les bancs se situent assez couramment au cœur des gisements de roches sédimentaires. A Paris, il n'était pas besoin d'aller bien loin pour en trouver. Il suffisait de se baisser et de creuser un peu puisque le sous-sol de la rive gauche, depuis la montagne Sainte-Geneviève jusqu'au Mont Parnasse, est abondamment pourvu en carrières d'extraction. Leurs galeries sont improprement nommées « catacombes »

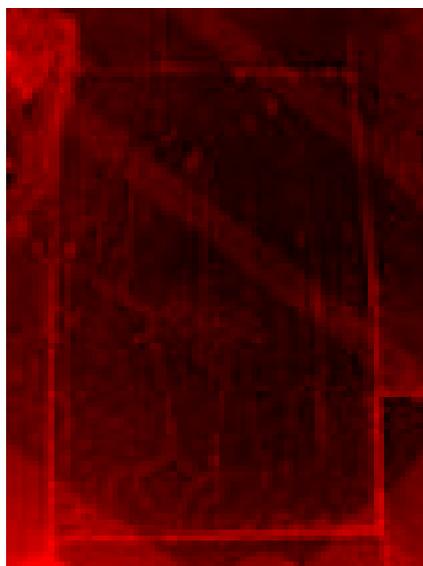
de nos jours, sous prétexte qu'elles ont, depuis l'Ancien Régime, servi de lieu de dépôt aux restes humains transférés là après que, par souci sanitaire, on eut décidé la fermeture des cimetières de la ville, appelés « charniers ». Donc cette pierre qui se trouvait en quantité et qui ne nécessitait pas, ou peu, de frais de transport, pouvait être débitée et taillée en grands éléments. Elle est très « coquillée » de nature. C'est-à-dire que sa masse garde la trace des coquillages fossilisés. Jugée pour cette raison impropre à la sculpture et même à l'architecture décorative, elle convenait fort bien, en revanche, pour les sols qui sont soumis à l'usure des passants, aux salissures et donc à l'impérieuse nécessité du lavage fréquent, à grande eau. Mais alors, il ne fallait pas que l'eau s'infiltrât dans les sols sous-jacents qui étaient simplement faits de terre ou de mortier maigre. En outre, sépultures et caveaux étaient nombreux en pareils lieux. C'est pourquoi, et pour imposantes qu'elles soient parfois dans leurs dimensions, ces dalles sont posées « a joints vifs »,

c'est-à-dire sans mortier entre elles, mais bien serrées les unes contre les autres. C'est dire le travail d'ajustement très remarquable que le dalleur devait effectuer pour tailler et dresser parfaitement les bords, les tranches, si vous voulez, de ces éléments. Or, elles sont épaisses de huit à dix centimètres, et sont toujours débitées et posées dans le sens de leur lit, c'est-à-dire dans le sens de la sédimentation naturelle, à plat, comme un livre, et non pas debout. Elles sont donc incassables, et vous pouvez, à Saint-Nicolas, compter sur les doigts d'une main celles qui sont fracturées. Par contre, le remploi de pareilles merveilles était de règle lorsqu'on était amené à démolir un édifice. Et c'est ainsi que nombre de ces dalles portent la trace de gravures, de titres ou de dessins d'ornements. Ce sont d'anciennes pierres tombales (voir photo 1), provenant sans doute de la première église ou de son cimetière attenant. Il se voit aussi d'autres grandes pièces qui pourraient être des pierres d'autels retournées. Car il en était de ces objets consacrés comme des statues vénérées : lorsque l'une d'entre elles était jugée hors d'usage, on ne la jetait pas, on ne la brisait pas, on l'enterrait dans un lieu saint, église ou cimetière, mais la face contre terre. Seuls, les huguenots, dans leur furie iconoclaste, puis nos funestes révolutionnaires et leurs plus récents descendants, ont perpétré pareilles destructions.

Le tracé des dallages

Venons-en maintenant aux tracés de ces dallages. Ils sont très étudiés et, bien que la règle intangible des points filants et des joints croisés soit toujours respectée, ils varient selon les endroits.

Dans la nef, les éléments, rectangulaires, sont disposés en bandes dont les points filants précisément, sont dans le sens longitudinal, depuis l'entrée jusqu'à la croisée. Des pierres plus larges marquent une allée centrale. Mais détail important, remarquez comment, au niveau de chaque pilier, une bande transversale est disposée. Ainsi, en effet, le rythme général de l'architecture du lieu est continu depuis les arcs doubleaux de la voûte, en passant par les



1. Pierre tombale réemployée (près du portail Le Brun).

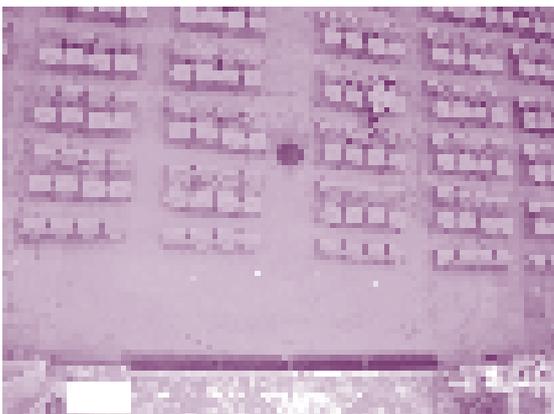
pilastres. Pareil dispositif existe aussi dans les bas-côtés.

Mais à la croisée, on a pris soin de donner au dallage un dessin rappelant celui de la voûte au-dessus (cf. photo 2) : il s'agit d'un appareil fait de cercles concentriques, parfaitement dressés, axés sur le sommet de la coupole, et qui se poursuivent comme une onde jusqu'aux berges du carré qui l'enserme.

Dans le déambulatoire on change de motif. Cette fois, les joints filants sont rayonnants (photo 3). Ils ont pour centre celui du chœur, et ramènent à ce dernier, sans doute, la pensée de celui qui déambule. Pas une pierre n'y est semblable à l'autre. Beau travail !

Les chapelles latérales

Dans les chapelles apparaît le plus souvent une bichromie faite de noir et de blanc, sous forme de damier d'abord. C'est un motif qu'il est difficile de placer dans un espace irrégulier car ses éléments sont tous de même dimension (un pied de côté, soit 32 cm environ) et que ce dessin amène inmanquablement un effet dynamique, celui de la perspective que bien des peintres, au reste, ont volontiers utilisé depuis la Renaissance, pour introduire la profondeur dans leurs compositions. Charles Le Brun en a voulu cependant dans sa superbe chapelle Saint-Charles. Mais ailleurs, on trouve un parti plus simple, plus sobre et plus commun aussi parce qu'une couleur domine nettement l'autre. Il s'agit de pavés blancs octogonaux avec interposition de petits carrés noirs qu'on appelle « bouchons » ; comme ils constituent une nappe sans orientation privilégiée, ils



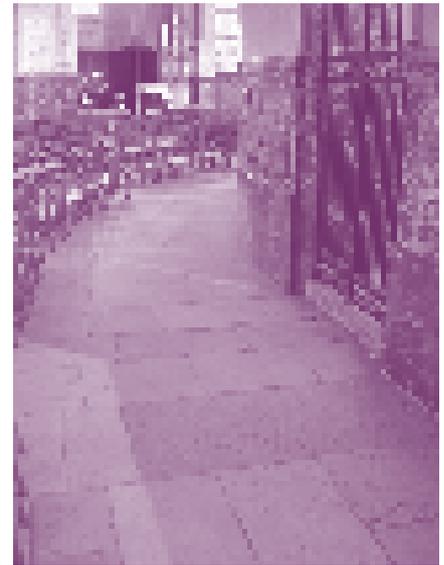
2. Le dessin du dallage situé sous la coupole de la voûte garde la même disposition circulaire.

s'accommodent de tous les plans.

Le travail le plus surprenant, le plus extraordinaire ici, est celui dont résulte le pavement du chœur. Il apporte couleur et magnificence dans ce lieu le plus insigne du sanctuaire (photo 4). Car cette fois, c'est le marbre, ou plutôt les marbres que l'on utilise. Les Romains déjà, pour en revêtir entièrement leurs monuments, faisaient venir à grands frais ce matériau des contrées les plus lointaines. Leurs successeurs s'en sont abondamment servis pour orner leur propres constructions. Plus tard, la matière première venant à manquer, on, s'est mis à l'imiter, et les peintures en trompe-l'œil apparaissent dès l'époque romane, pour devenir une pratique courante au 17^e siècle. C'est ce que les contemporains appelaient « le marbre feint ». Mais lorsque l'on en a les moyens et que l'on veut marquer le caractère exceptionnel d'un espace, civil ou religieux, on sait faire emploi de marbres authentiques. La France en possède de nombreuses carrières, dans les Pyrénées notamment, avec des colorations et des chatoiements variés à l'infini. Le premier Versailles de Louis XIV en est rempli : galerie des glaces et cour de marbre par exemple. Notre Le Brun qui présidait aux travaux de décoration du château devait avoir quelques facilités pour faire bénéficier de ce type de fourniture la paroisse Saint-Nicolas qu'il affectionnait.

Le traitement du sol de l'avant-chœur est encore relativement simple (j'allais dire sobre). Il est fait d'un tracé qui rappelle celui des « frettes », c'est-à-dire une composition géométrique de carrés blancs entourés de bandes colorées en rouge, selon deux variétés, le tout posé sur la diagonale. Dans le chœur proprement dit, une fois franchie la première marche avant le maître-autel, c'est une véritable marqueterie de marbres qui s'offre à la vue, dans une grande variété de formes et de couleurs. Il y a une rosace foncée, des bordures jaunes, des losanges rouges et verts, et même des rinceaux et des guirlandes.

Un tel raffinement n'est pas rare dans les chœurs d'église à cette époque. Il en existait un au Val de Grâce,



3. Les pierres sont disposées de manière rayonnante tout autour du chœur avec à chaque pilier une large bande.

tout proche, et, un peu plus loin, les jésuites qui en étaient friands en faisaient poser dans leur chapelle du collège de La Flèche.

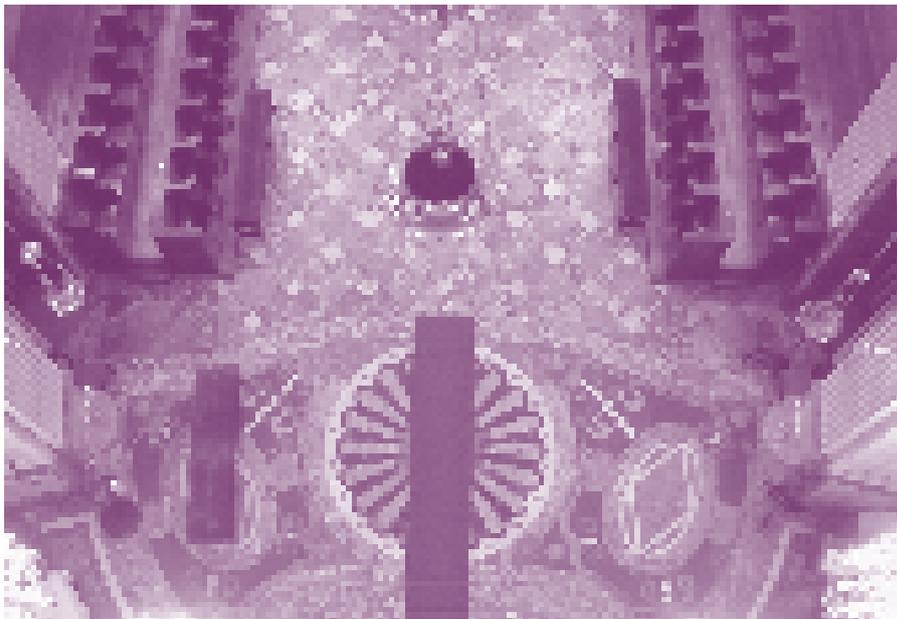
Le marbre avec ses nombreuses nuances de rouge est là aussi pour habiller les soubassements des piliers. Ce parti était fréquent pour éviter, certes, que dans la hauteur d'appui l'on se frotte à la pierre poudreuse au risque d'abîmer ses vêtements, mais aussi pour bien accompagner avec une bordure colorée la perspective vers le chœur et l'autel.

Il convient de mentionner encore l'emploi du marbre rouge pour les clôtures des chapelles du chœur, faites de balustres. Et puis aussi la très intéressante balustrade du tour de chœur. Elle est en marbre blanc veiné, avec des jaunes et forme un motif d'entrelacs qui nous vient du fond de l'Histoire.

Ce décor en effet, qui représente un ruban entrelacé, se rencontre déjà chez les Celtes, en Irlande, mais aussi chez les Normands et dans bien d'autres civilisations. Avec son tissage dessus dessous, sans commencement ni fin, ce ruban symbolise le mouvement, la vie, et aussi l'éternité. Les artistes de l'époque romane en ont fait grand usage sur leurs chapiteaux. Et ce motif se voit

encore en pleine période classique, sur la rampe de notre chaire à prêcher et sur les panneaux intérieurs du portail menuisé de la rue des Bernardins.

En conclusion de ce bref exposé, qui montre assez, je l'espère le soin apporté aux finitions dans les architectures du passé, j'ai pensé devoir faire cette remarque : l'engouement actuel pour les matériaux laissés au naturel, pour les poutres apparentes et pour la pierre apparente, n'est en aucun cas à considérer comme un retour salutaire aux puretés originelles. C'est une mode, récente, apparentée à l'évidence aux prescriptions des architectes de l'Esprit Nouveau qui, avec Le Corbusier dans les années 1930,



4. Dallage du sanctuaire.

Monsieur Denis Masson, altiste à l'orchestre de Mâcon, titulaire du CA et du CNSM de Paris, concertiste international et fidèle de la Tradition, donnera

deux concerts

les samedi 13 et vendredi 19 octobre

à 20 h 00 en l'église Saint-Nicolas-Du-Chardonnet.

Au programme, 4 sonates de J.-S. Bach :

la 1^{re} sonate d'église (Bwv 1001) adagio, fugue, sicilienne, presto ;
la 2^e (Bwv 1003), grave, fugue, andante, allegro ;
2^e partita (Bwv 1004), allemande, courante, sarabande, gigue, chacone ;
la 3^e sonate d'église (Bwv 1005), adagio, fugue, largo, allegro assai.

— Entrée libre —

prônaient le fonctionnalisme, la disparition de tout ornement jugé artificiel, et le béton « brut de décoffrage »...

Mais nos anciens, riches ou pauvres, n'auraient jamais imaginé de vivre entre quatre murs de moellons bruts, ni même de pierre de taille apparente. Toujours, un décor, qu'il soit peinture, enduit ou tenture, lambris de marbre ou de bois, habillait ces parois. Mais que peut-on faire contre une mode, sinon la dénoncer, attendre qu'elle passe, et prévenir ses éventuels et redoutables dégâts ?

Nous assurons de nos félicitations et de nos prières :

Sœur Louis-Marie (Patricia Hanzegovic) qui a prononcé ses premiers vœux le 8 septembre dans la Communauté des petites Servantes de saint Jean-Baptiste du Rafflay ;

Mickaël Rodriguez qui a reçu l'habit et le nom de Frère Philippe dans la Fraternité Saint-Pie-X le 28 septembre à Flavigny (ci-contre), tous deux anciens paroissiens de St-Nicolas.



Cours de latin

A L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X

21, rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS

Tél. 01 42 22 00 26 - www.iuspx.com

3 groupes pour 3 niveaux :

Le mardi de 19 heures à 20 h 30

1. Premiers éléments lexicaux et morphologiques, textes et dialogues simples, acquisitions du vocabulaire et de la grammaire de base. *Familia Romana* de Hans H. Ørberg

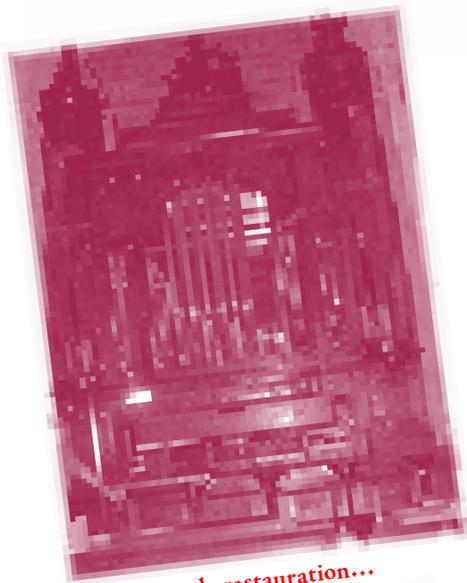
Le mercredi de 19 heures à 20 h 30

2. Poursuite des acquisitions ; 2^e partie du volume *Familia Romana* de Hans H. Ørberg

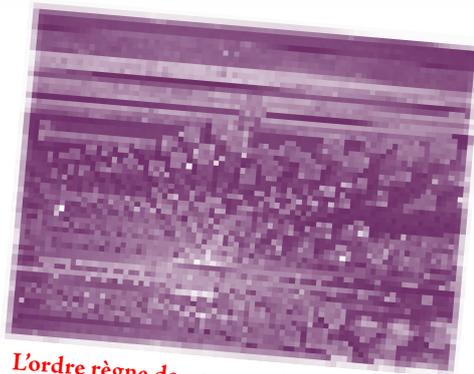
Le jeudi de 19 heures à 20 h 30

3. Auteurs chrétiens et Pères de l'Eglise. Etude de textes pour élèves confirmés. Nouveauté 2007.

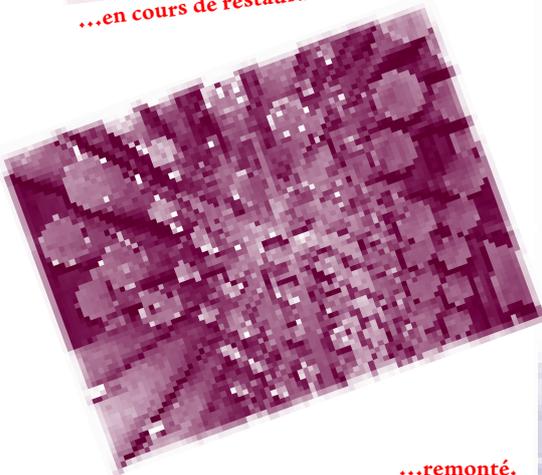
Les étapes de la restauration du petit orgue



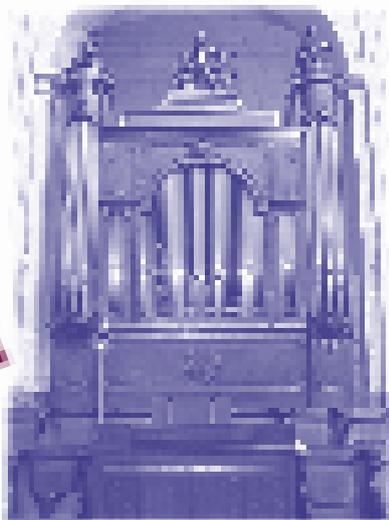
...en cours de restauration...



L'ordre règne de nouveau dans les tuyaux.



...remonté.



CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérés de l'eau du baptême

Hermine de MESTADIER	1er juillet
Marie CABANIS	1er juillet
Agathe ROBIN	6 juillet
Malo STOREZ	7 juillet
Noémie PENKA	8 juillet
Kelys-Marie MILIA	14 juillet
Clotilde GOUZ	21 juillet
Teddy PERNOCK	28 juillet
Camille BERGER	4 août
Reine HOVASSE	9 août
Laura NOCETTI	15 août
Agathe COSSON	8 septembre
Eugénie GUEPIN	15 septembre
Thérèse MAJOLI	16 septembre
Galahad HILAIRE	23 septembre

Ont contracté mariage devant l'Eglise

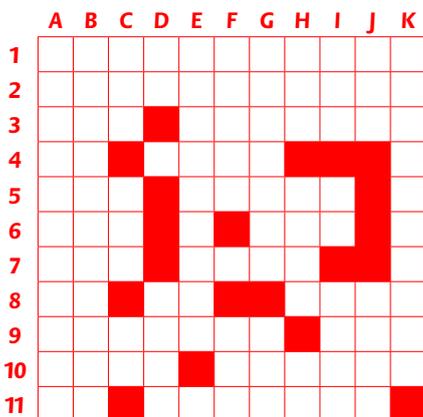
Jean-Baptiste CASTELLAN avec Elisabeth VEYRAT	14 septembre
---	--------------

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Pierre TISSIER, 86 ans	11 juillet
André LEFEVRE, 81 ans	27 juillet
Marie-Hélène DESAINT, 51 ans	6 août
Jean DEIRMENDJIAN, 86 ans	13 août
Anne-Marie ARNAUD, 84 ans	14 août
Odile LE GENTIL, 87 ans	20 août
Marie-Ange MAREUSE, 73 ans	21 août
Maria-Paloma BOUCHELET de VENDEGIES, 67 ans	23 août
Pierre LAUDOUAR, 85 ans	24 août
Jeannine CHARREAU, 78 ans	31 août
Nicole DAYRAS, 80 ans	6 septembre
Lucette TESSON, 80 ans	11 septembre
Jean-Pierre LEVACHER, 68 ans	17 sept.

MOTS CROISÉS - Problème N° 10-07

par Cecilia DEM



DÉFINITIONS

HORIZONTALEMENT

1) Mieux accueilli outre-Atlantique qu'en France. **2)** L'application du précédent en est, ci ou là, victime. **3)** Celle de Pierre ne chavirera point - Les écoliers lâchés en récréation ont besoin de le faire. **4)** Demi «parigot» - Un proverbe russe le considérait «trop

loin». **5)** Premier producteur mondial d'or (sigle) - Pas toujours sacrée. **6)** Devrait être «bio»! (sigle) - Un incendie célèbre l'inspira. **7)** Née en Suisse, elle se jette dans un fleuve franco-allemand - Sans lui nul bâtiment ne tient debout - Précèdent les traditions. **8)** Beauté mythique et... phonétique - Séduisante océane - L'emprunter dans l'autre sens pour entrer! **9)** Facile de le faire pour les ambitions politiques - N'est pas toujours mal dans sa peau! **10)** Une victoire en Thuringe - Bandit. **11)** «Ordre noir» - L'un des plus talentueux cinéastes russes.

VERTICALEMENT

A) Jouit de l'été indien, lui! **B)** Certaines paroisses le sont pour l'instant moins que d'autres. **C)** La grand-mère de notre radio - La Jungfrau s'y dresse - Stigmatisée bavaroise. **D)** Do vieillot - Très recherché pour des vacances à Marrakech. **E)** ...innocentes. **F)** Très utilisé en fanfreluches - Vilain cri de bel oiseau. **G)** Plus mélodieux que le cri du volatile dont il porte le non - Kiev était

sa capitale. **H)** C'étaient La Poste - «Il» regardait Caïn. Il suffit de les prononcer à l'envers pour savoir où l'on va le mercredi. **I)** Dit de Saint-Pie V, il est devenu extraordinaire - Créatrice de l'Air du Temps (initiales) - C'est du beau papier. **J)** Vraiment détrôné - Région Tchadienne. **K)** Exercice quotidien pour notre «Président Nouveau».

SOLUTIONS du N° 07 - 07

HORIZONTALEMENT:

1. VACANCIÈRES. **2.** ÉBONITE - ARA. **3.** RDA - EP (École Polytechnique). **4.** SUSURRANTES. **5.** ALSACIENS. **6.** TRÉPIGNE - SN (Söseki Natsume). **7.** IA - MIEN. **8.** LHURB (Brühl) - GO. **9.** IMR (RMI) - LIGNAGE. **10.** TAUDE - DI. **11.** ENGOUEMENTS.

VERTICALEMENT:

A. VERSATILITE. **B.** ABDUL RAHMAN. **C.** COASSE - URUG (Guru). **D.** AN - UAP - DO. **E.** NI - RCI (Cri) - BLEU. **F.** CT (Chef de Troupe) - RIGA - ISE. **G.** I.E. - AEN (ANE) - GG (George Gershwin). **H.** ENNEMONDE. **I.** RAPTS - AIN. **J.** ER - SE. **K.** SAI-SONNIERS.

ACTIVITÉS DE LA PAROISSE**Tous les mardis**

- A 20h00: cours de doctrine approfondie (salle des catéchismes)

Tous les jeudis

- A 20h00: cours de catéchisme pour adultes (salle des catéchismes)

Tous les samedis (sauf vacances scolaires)

- de 14h30 à 16h00: catéchisme depuis l'âge de 5 ans jusqu'au catéchisme de persévérance.

Samedi 6 et dimanche 7 octobre

Journées de la Tradition à Villepreux

Lundi 8 octobre

- A partir de la messe de 18h30: réunion du Tiers-Ordre de la Fraternité Sacerdotale St-Pie-X (repas annuel).

Mercredi 10 octobre

- A 18h30: messe chantée de rentrée des étudiants
- A 20h00: conférence de Maxime Lenôtre, maître de conférences à l'Université de Montpellier sur « Mahomet fondateur de l'Islam ».

Vendredi 12 octobre

- A 19h15: chapelet des hommes

Samedi 13 octobre

- A 7h00: sur le parvis, départ en car du pèlerinage pour Lisieux (retour vers 20h00)
- A partir de 18h00 et dimanche toute la journée: braderie du vestiaire (salle des catéchismes)
- A 16h00: cours de liturgie (de 7 à 18 ans) en sacristie
- A 20h00: concert donné par M. Denis Masson (voir encart).

Dimanche 14 octobre

- sur le parvis: vente de gâteaux et plats cuisinés pour l'école du grand Saint-Bernard.

Mercredi 17 octobre

- A 19h30: réunion de la Conférence Saint-Vincent de Paul.

Mercredi 17 octobre et jeudi 18 octobre

- la Croisade du rosaire vous invite à un chapelet continu (inscriptions sur le parvis les 7 et 14 octobre).

Jeudi 18 octobre

- A 19h15: réunion du chapitre de l'Ordre des chevaliers de Notre-Dame.

Vendredi 19 octobre

- de 18h00 à 20h00: consultations

Pèlerinage à Lourdes

pour le Christ-Roi train spécial!

du 27 au 29 Octobre 2006

- avec accompagnement des malades
- sous la direction des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X dès l'accès au train

FORMULE 1:

place assise adulte: 120 €
Enfant de moins de 12 ans: 60 €

FORMULE 2:

Aller en couchette et retour en place assise. Adulte: 130 €
Enfant de moins de 12 ans: 65 €

FORMULE 3:

voiture ambulance pour les malades.
Couchette adaptée: 160 €

Les réductions SNCF (familles nombreuses et Senior) sont appliquées sur présentation de la carte SNCF.

juridiques gratuites en salle des catéchismes

Dimanche 21 octobre

- Quête sur le parvis pour les missions
- Vente de photos en salle des catéchismes.

Du lundi 22 octobre au samedi 27 octobre

Nous prions les paroissiens d'excuser les nuisances qu'ils pourraient subir, car il sera procédé au démontage to-



HEBERGEMENT (+ 2 pensions complètes et 1 petit déjeuner):
Hôtel 3*** 90 € en chambre double
130 € en chambre individuelle
Hôtel 2** 82 € en chambre double
112 € en chambre individuelle

Inscriptions au Secrétariat de Saint-Nicolas: 01 44 27 07 90.

Vendredi 26

22 h 00: départ de Paris-Austerlitz

Samedi 27

14 h 00: Rassemblement à la Vierge Couronnée
– 14 h 30: Chemin de croix
– 16 h 30: Messe solennelle – 20 h 00: Procession aux flambeaux

Dimanche 28

9 h 00: Grand-Messe
14 h 30: Vêpres et procession
20 h 30: Adoration nocturne

Lundi 29

9 h 00: Messe solennelle et adieu à la Grotte - Départ du train pour Paris vers 14 h

tal du grand-orgue. Aidez-nous à sa restauration...

Vendredi 27 octobre

Départ pour le pèlerinage de Lourdes en train spécial vers 22h00. Retour vers 22h30, le lundi 29 octobre.

Vendredi 2 novembre

• De 18h00 à 20h00: consultations notariales gratuites en salle des catéchismes.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple: 22 euros De soutien: 30 euros

M., Mme, Mlle.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Chèque à l'ordre: LE CHARDONNET - A expédier à M. Eric Brunet, LE CHARDONNET 23, rue des Bernardins - 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement une relance superflue...)